



2026-21-02 Fixation du nombre d'adjoints

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 022-212200901-20260321-2026_21_02-DE

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal de Kermaria-Sulard Séance du 21 mars 2026

| | |
|---|---|
| Date convocation : 17 mars 2026 | Le vingt et un mars deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Joyselle Le CALVEZ, Maire. |
| Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 | Étaient présents : LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Janette ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel Excusés : Absents : Secrétaire de séance : M. Le Muzic Gurvan |

Objet : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la Présidence de Madame Le Calvez Joyselle, élu maire, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints à élire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par **12** voix pour, **3** abstentions, et **0** voix contre

- d'**approuver** la création de quatre (4) postes d'adjoints au maire.

Pour copie conforme,
Le Maire



Joyselle Le Calvez